



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2019/08

Création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants des quatre communes membres de l'ASIA

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances au complet s'est réunie le 22 octobre 2019 pour l'examen du préavis municipal concernant la création d'un réseau d'accueil de jour des enfants entre les quatre communes membres de l'ASIA. Préalablement, une délégation de la Commission (trois membres) a assisté le 10 octobre 2019 à une séance de présentation du projet par l'ASIA à l'attention des commissions des finances et techniques des quatre communes concernées.

Contexte (résumé)

Selon la Constitution du Canton de Vaud et la Loi sur l'accueil de jour des enfants, les communes vaudoises doivent mettre en place, par l'intermédiaire d'un réseau, les trois types d'accueil suivants :

- accueil collectif de jour préscolaire (avant la scolarité, dans des crèches, garderies) ;
- accueil collectif de jour parascolaire primaire (1-8P, dans des institutions) ;
- accueil de jour en milieu familial (à domicile, « mamans de jour »).

Vully-les-Lacs fait partie de l'ASIA (avec les communes d'Avenches, de Cudrefin et de Faoug) pour l'accueil parascolaire et de l'ARAJ (avec 25 communes du district Broye-Vully) en ce qui concerne les accueils préscolaire et en milieu familial.

L'ASIA compte trois structures parascolaires situées à Avenches, Cudrefin et Salavaux (108 places au total). L'ARAJ a cinq structures préscolaires, dont une seule sur le secteur de l'ASIA (Pinocchio à Avenches) qui représente 17% des places (34 places sur 200).

Actuellement, le parascolaire est entièrement financé par les communes membres de l'ASIA selon une clé de répartition à la consommation par commune. Le financement du préscolaire et de l'accueil de jour en milieu familial se fait quant à lui de manière solidaire entre les 26 communes membres du réseau ARAJ en fonction du nombre d'habitants. Les communes supportent 34% des frais de fonctionnement de ces structures, les parents 47% et les subventions couvrent le 19% restant.

Depuis quelques années, les Exécutifs des quatre communes membres de l'ASIA se posent la question de la pertinence du rattachement au réseau ARAJ, notamment d'un point de vue économique. En effet, une seule structure est financée de manière solidaire par l'ARAJ (Pinocchio à Avenches) et le développement des autres structures préscolaires du réseau

engendre un coût toujours plus élevé pour les quatre communes sans que leurs habitants ne puissent en profiter, ou de façon très limitée. Lors de la séance de présentation du 10 octobre, il a été mentionné que 16% des places du réseau ARAJ sont occupées par des enfants du périmètre de l'ASIA alors que les quatre communes ainsi que les parents habitant ce secteur et recourant à ces prestations financent le réseau à hauteur de 25%.

Fort de ce constat, une étude a été menée pour évaluer la faisabilité de créer un réseau d'accueil de jour dirigé par l'ASIA, et donc de quitter le réseau ARAJ.

A noter que la création du réseau serait possible uniquement en cas d'acceptation du projet par les quatre Conseils communaux.

En dehors de quelques remarques générales, la Commission des finances ne traite dans ce rapport que de l'aspect financier du dossier. Elle laisse le soin à la Commission ad hoc de prendre position sur les autres thématiques concernant la création de ce réseau.

Aspects financiers

Les quatre variantes suivantes ont été étudiées par l'ASIA :

- 1) Réseau ARAJ sans création d'une crèche à Cudrefin
- 2) Réseau ASIA sans création d'une crèche à Cudrefin
- 3) Réseau ARAJ avec création d'une crèche à Cudrefin
- 4) Réseau ASIA avec création d'une crèche à Cudrefin

Les prévisions financières pour les scénarios de création du réseau ASIA (2 et 4) tiennent compte des charges uniques pour la mise en place du réseau, des postes supplémentaires nécessaires et de l'acquisition d'un nouvel outil informatique.

Coûts par habitant

Le tableau suivant récapitule les frais que les communes ont supporté par habitant jusqu'à maintenant et ce qu'elles devront assumer dans un futur proche, selon les quatre scénarios, pour le préscolaire et l'accueil de jour en milieu familial.

Variante	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Différence 2022
1	57.25	57.48	70.08	68.43	85.54	77.23	77.70	24.57
2						53.68	53.13	
3						80.31	83.26	16.09
4						60.34	67.17	

En 2022, le coût par habitant serait inférieur de CHF 24.57 dans un réseau ASIA sans crèche à Cudrefin, respectivement de CHF 16.09 avec une crèche.

Avec une population estimée à plus de 10'000 habitants dans le périmètre de l'ASIA en 2022, des économies annuelles d'au moins CHF 160'000 seraient réalisées pour l'ensemble des quatre communes en créant un réseau ASIA. Le gain pourrait s'avérer encore plus élevé au regard de l'augmentation importante prévue pour 2020 pour le réseau ARAJ (+ 17.41 par rapport à 2019), alors que les prévisions ont été calculées sur une base inférieure.

Coûts pour les communes

Les chiffres du tableau de la page suivante, fournis par l'ASIA, permettent la comparaison des coûts pour les quatre communes, pour les quatre scénarios, et selon trois variantes.

Comparaison des charges pour les quatre communes

Variante ARAJ

Variante ASIA clé 1 50% au nb d'habitants total + 50% au nb d'habitants de 0 à 15 ans

Variante ASIA clé 2 50% à la consommation + 50% au nb d'habitants total

Scénarios 1 et 2, sans crèche à Cudrefin

	2020			2021			2022		
	ARAJ	ASIA clé 1	ASIA clé 2	ARAJ	ASIA clé 1	ASIA clé 2	ARAJ	ASIA clé 1	ASIA clé 2
Avenches	457 709 CHF	487 381 CHF	525 754 CHF	450 731 CHF	358 358 CHF	350 609 CHF	461 945 CHF	361 085 CHF	332 948 CHF
Vully-les-Lacs	422 680 CHF	469 753 CHF	445 706 CHF	410 097 CHF	251 316 CHF	326 940 CHF	420 791 CHF	253 228 CHF	343 890 CHF
Cudrefin	237 792 CHF	282 404 CHF	248 906 CHF	232 716 CHF	237 354 CHF	201 658 CHF	238 262 CHF	239 160 CHF	214 150 CHF
Faoug	73 665 CHF	78 244 CHF	97 416 CHF	75 012 CHF	83 772 CHF	51 591 CHF	76 774 CHF	84 409 CHF	46 894 CHF
TOTAL DES 4 COMMUNES	1 191 846 CHF	1 317 782 CHF	1 317 782 CHF	1 168 556 CHF	930 799 CHF	930 799 CHF	1 197 772 CHF	937 883 CHF	937 883 CHF

Scénarios 3 et 4, avec crèche à Cudrefin

	2020			2021			2022		
	ARAJ	ASIA clé 1	ASIA clé 2	ARAJ	ASIA clé 1	ASIA clé 2	ARAJ	ASIA clé 1	ASIA clé 2
Avenches	457 709 CHF	487 381 CHF	525 754 CHF	463 076 CHF	383 260 CHF	376 153 CHF	483 358 CHF	413 524 CHF	379 660 CHF
Vully-les-Lacs	422 680 CHF	469 753 CHF	445 706 CHF	418 423 CHF	268 780 CHF	348 739 CHF	434 303 CHF	290 004 CHF	396 717 CHF
Cudrefin	237 792 CHF	282 404 CHF	248 906 CHF	237 049 CHF	253 847 CHF	215 140 CHF	245 388 CHF	273 892 CHF	243 934 CHF
Faoug	73 665 CHF	78 244 CHF	97 416 CHF	77 806 CHF	89 593 CHF	55 449 CHF	81 864 CHF	96 668 CHF	53 777 CHF
TOTAL DES 4 COMMUNES	1 191 846 CHF	1 317 782 CHF	1 317 782 CHF	1 196 353 CHF	995 480 CHF	995 480 CHF	1 244 913 CHF	1 074 088 CHF	1 074 088 CHF

Coûts pour Vully-les-Lacs

Le tableau suivant présente l'impact financier pour les trois prochaines années pour notre commune dans l'optique de la création d'un réseau ASIA (avec ou sans crèche à Cudrefin), et ceci en fonction de l'une ou l'autre variante de clé de répartition retenue (d'autres clés sont envisageables, voir aussi « remarques concernant les compétences » ci-après).

Impact financier de la création d'un réseau ASIA pour Vully-les-Lacs				
Année	ASIA clé 1		ASIA clé 2	
	Sans crèche	Avec crèche	Sans crèche	Avec crèche
2020	+ 47'073 CHF	+ 47'073 CHF	+ 23'026 CHF	+ 23'026 CHF
2021	-158'782 CHF	-149'643 CHF	- 83'157 CHF	- 69'684 CHF
2022	-167'562 CHF	-144'299 CHF	- 76'900 CHF	- 37'585 CHF

Les coûts supérieurs en 2020 par rapport à la variante ARAJ s'expliquent par les charges uniques de création du réseau ASIA. Dès 2021, année de la mise en œuvre du réseau ASIA, il y a un gain escompté, certes variable, mais quelle que soit l'option choisie.

Constat final

Sur la base des chiffres présentés par l'ASIA, la création d'un propre réseau serait économiquement plus favorable que de rester dans le réseau ARAJ. Ces économies s'expliquent notamment par le fait que nous ne participerions plus au financement du développement de l'offre préscolaire en dehors du périmètre de l'ASIA.

Toutefois, il ne fait guère de doute pour la Commission que la charge financière pour le préscolaire et l'accueil en milieu familial devrait continuer d'augmenter ces prochaines années, du fait de la demande toujours importante, et ceci indépendamment de la création ou non d'un nouveau réseau. La question est de savoir si l'on souhaite financer ces prestations pour la population de nos quatre communes ou solidairement à l'échelle de la Broye.

Dans le même ordre d'idée, une réflexion peut être menée sur la participation financière de Vully-les-Lacs aux développements des infrastructures au sein d'un réseau ASIA en regard des structures réellement implantées sur son territoire. En effet, l'évolution démographique est la plus forte à Vully-les-Lacs, donc quelle que soit la clé de répartition, l'augmentation des coûts sera plus importante pour notre commune. Et les investissements prévus à court terme le sont sur les communes d'Avenches et de Cudrefin.

Remarques générales

La Commission tient à ajouter les remarques suivantes :

- Nous relevons qu'un travail de qualité a été mené pour la réalisation du préavis municipal et des analyses financières. Nous observons toutefois que les arguments en défaveur de la création d'un réseau ASIA sont peu développés.
- La Commission s'est renseignée auprès de Mme Aline Burri, responsable du projet pour l'ASIA, pour savoir si l'ARAJ avait pu prendre position sur le rapport établi par l'ASIA (préavis municipal). Il nous a été répondu que le rapport leur a été transmis et que l'ARAJ n'avait pas fait de retour particulier à ce sujet. Cependant, lors de leur dernière assemblée générale, l'ARAJ n'a pas caché sa déception de voir l'ASIA quitter le réseau.
- Nous constatons que les commissions et les conseils communaux doivent se déterminer sous une pression temporelle assez marquée, dans une volonté probable pour l'ASIA et les quatre Exécutifs de mettre en place ce réseau d'ici la fin de la législature.

- Est-ce que le fait de quitter une structure régionale pourrait avoir un impact négatif pour notre commune dans le cadre de collaborations actuelles ou futures dans d'autres domaines ?

Remarques concernant les compétences

En cas de création du nouveau réseau, les statuts de l'ASIA, dans lesquels est notamment définie la clé de répartition des coûts entre les communes, devront être modifiés.

La Commission s'est également renseignée auprès de Mme Aline Burri pour connaître qui seront les organes compétents pour l'approbation des nouveaux statuts. Mme Burri nous a indiqué que les Conseils communaux et le Conseil intercommunal de l'ASIA (composé des délégués des communes) ont un pouvoir de décision. Certains articles relèvent uniquement de la compétence du Conseil intercommunal alors que d'autres concernent tant les compétences des Conseils communaux que du Conseil intercommunal. L'article 37 des statuts actuels de l'ASIA stipule que « la modification des buts principaux [...] des règles de représentation des communes au sein des organes de l'association, [...], la modification du mode de répartition des charges [...], nécessitent l'approbation du conseil général ou communal de chacune des communes membres de l'association ». A contrario, certains articles comme l'article 23 (compétence du comité de direction), qui devront également être modifiés en cas de création d'un nouveau réseau, ne nécessitent pas l'approbation des quatre Conseils communaux.

La Commission relève donc que l'acceptation de ce préavis ne règle pas la question de la répartition des charges entre les communes et que celle-ci fera l'objet d'un second préavis soumis à notre Conseil communal dans le courant 2020.

La Commission voit dans l'obligation de révision des statuts de l'ASIA une opportunité pour notre Conseil communal et nos délégués à l'ASIA d'analyser et de rediscuter certains éléments (représentativité des communes, clé de répartition des coûts, etc.).

Conclusion

Au vu des informations financières mises à sa disposition, la Commission des finances ne voit pas d'arguments économiques qui iraient à l'encontre de la création d'un réseau d'accueil de jour des enfants dirigé par l'ASIA et composé des communes d'Avenches, de Cudrefin, de Faoug et de Vully-les-Lacs. Elle propose donc au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La Commission des finances

Salavaux, le 18 novembre 2019

Fabrice Guillod Jacques Loup Julien Schwab Matthieu Tombez Nicolas Vincent